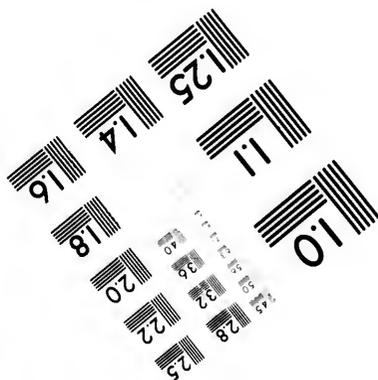
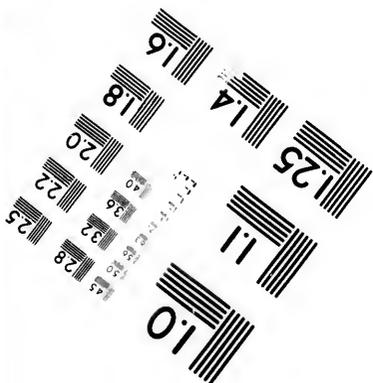
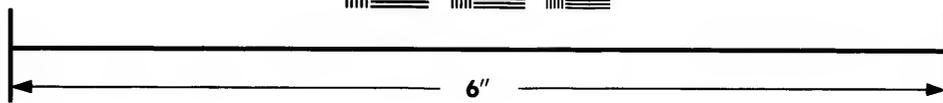
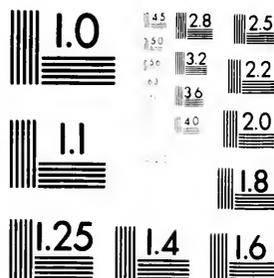


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

25
28
32
36
2.5
2.2
2.0
1.8

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**

10



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

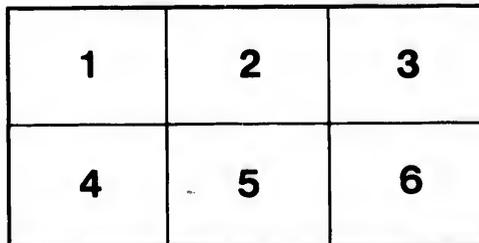
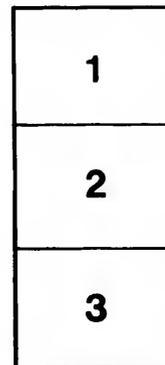
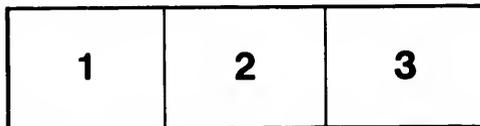
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

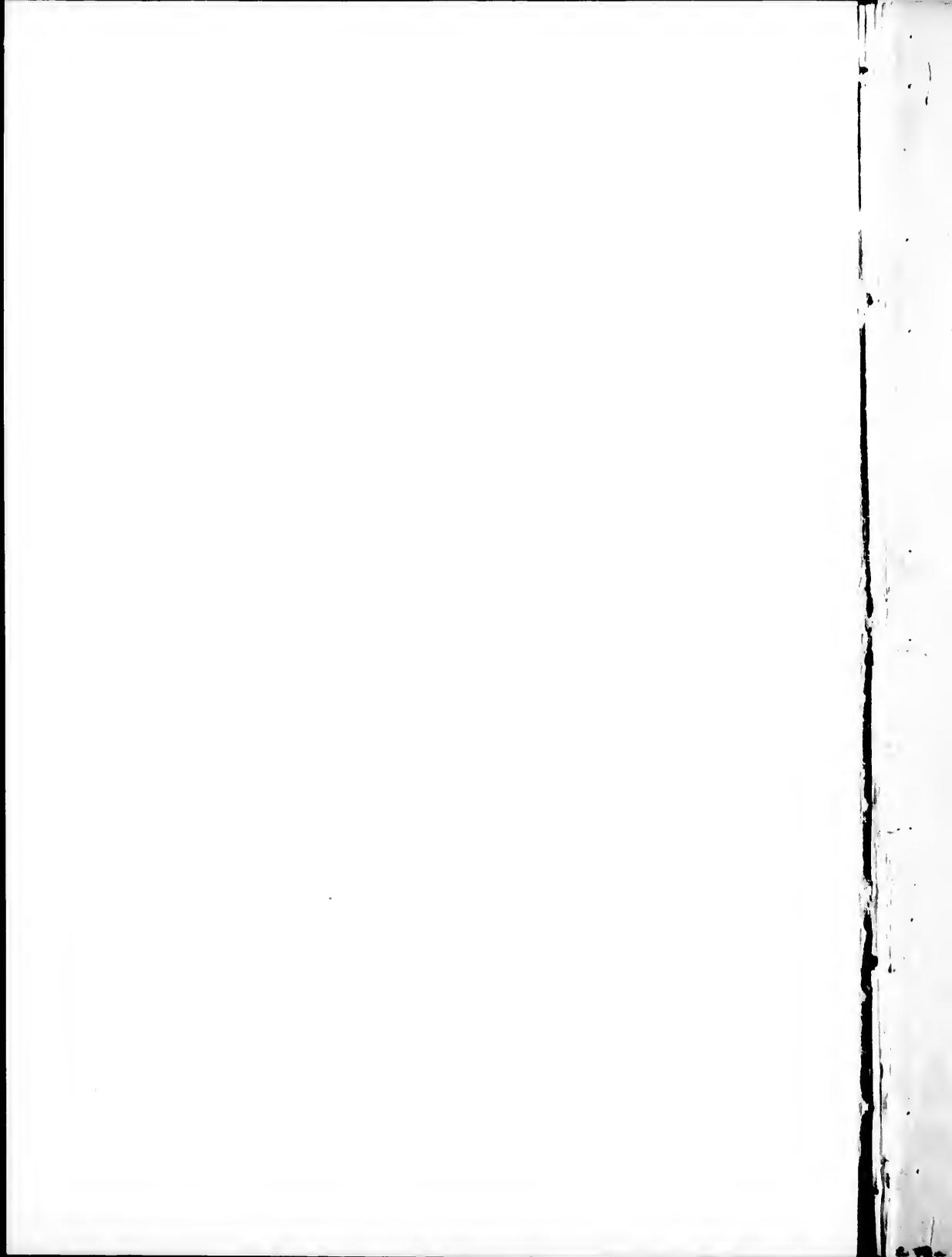
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
difier
une
age

rrata
o

pelure,
n à



36 -
GRANDE ASSEMBLEE

LEVIS

DIMANCHE PROCHAIN,

LE 15 OCTOBRE.

M. FRECHETTE, M. P.

Défié de s'y rendre par

M. L. G. DESJARDINS.

Tous les électeurs du comté de Lévis sont invités
à y assister.

Lévis, 13 Octobre 1876.

Aux Électeurs du Comté de Lévis.

MESSIEURS,

Mercredi, le onze octobre courant, exerçant mon droit d'électeur, j'adressais la lettre suivante à M. Fréchette :

Lévis, 11 Octobre 1876.

L. H. Fréchette, écuyer, M. P.

Lévis.

Monsieur.

Pendant les luttes électorales de 1871, 1872 et 1874, vous avez plusieurs fois, de votre gré, pris l'engagement, si vous étiez élu, de visiter les électeurs des diverses paroisses du comté, après chaque session de la législature fédérale, pour leur rendre compte de votre conduite parlementaire. Permettez-moi de vous rappeler que l'année dernière vous n'êtes point venu à Lévis. Il y a déjà six mois que la dernière session du parlement est terminée, et, cependant, vous n'êtes pas encore venu rencontrer vos électeurs de Lévis pour leur expliquer, suivant votre promesse, vos actes politiques de cette session de l'hiver dernier.

Je suis informé que vous êtes allé dans diverses autres paroisses du comté. Vous n'avez pas oublié sans doute qu'il y a près de deux mille électeurs dans la ville de Lévis, le village Bienville et les

deux paroisses de Notre-Dame et de St. David. Permettez-moi aussi de vous communiquer une remarque bien légitime souvent faite par un grand nombre de ces électeurs. Ils se demandent avec raison pourquoi vous les ignorez complètement, ou vous ne pensez que bien tard à eux, lorsque vous jugez à propos de rendre compte de votre conduite parlementaire. Ils savent que les quatre localités nommées plus haut forment une partie très considérable du comté.

Vous me saurez gré de vous fournir l'occasion de visiter les électeurs de Lévis, Bienville et des paroisses de Notre-Dame et de St. David, et de vous inviter à venir, dimanche prochain, le quinze Octobre courant, discuter devant eux les diverses questions politiques qui ont occupé l'attention publique pendant et depuis la dernière session du parlement fédéral.

Je suis électeur de Lévis et je crois avoir le droit de vous adresser cette invitation que je me propose de rendre publique. Si vous ne m'informez pas, aujourd'hui, que vous avez un autre engagement pour dimanche prochain, je considérerai l'invitation comme acceptée.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L. G. DESJARDINS.

Pour toute réponse à cette invitation congne en termes si polis, M. Fréchette m'a adressé les injures suivantes publiées dans *l'Événement* de mercredi dernier :

« Le signataire de cette lettre est l'un des rédacteurs du *Canadien*, le même homme qui, le printemps dernier, après avoir publié une atroce calomnie sur mon compte, se retracta lâchement et s'avoua calomniateur, quelques jours après, pour éviter une poursuite au criminel. Il était l'un des plus actifs parmi ceux qui, la dernière fois que j'ai rendu compte de ma conduite parlementaire à N. D. de Lévis, m'injurièrent et m'empêchèrent de répondre aux attaques du Dr. Blanchet. On dit même qu'il était l'organisateur de la bande payée qui essaya de m'assommer, l'année dernière, à St. Jean Chrysostôme, au moment où l'on s'imaginait que je venais pour rendre compte de ma conduite parlementaire.....

« Non, monsieur Desjardins, merci de vos invitations. Je me suis déjà rencontré à Lévis avec plus fort que vous, je ne crains donc pas vos piqures de mouche ; mais dans les circonstances présentes, je crois devoir vous laisser la parole à vous tout seul, enchanté que je serais de savoir si une assemblée intelligente peut vous regarder sans rire.

« Je donnerai toutes les explications que les électeurs de Lévis, exigeront de moi, à la prochaine élection. J'ai pris cette décision, après avoir consulté mes amis de cet endroit même, et vous admettez que c'est plutôt à eux qu'à vous que je dois demander conseil là-dessus. Soyez tranquille, ils se passeront bien de votre avis et

de celui de n'importe qui voudrait s'embarasser de l'héritage avarié du Dr. Blanchet, pour me réclire s'ils le jugent à propos.

« En tous cas, si j'avais à accepter une invitation d'aller adresser la parole quelque part, ce serait celle d'électeurs respectables et honnêtes, et non pas celle d'un individu qui s'est lui-même avoué menteur et calomniateur, sur un papier public, en face de tout le pays. Vous vous êtes mis vous-même ce stigmate au front : vous ne devez pas être surpris de m'entendre vous dire : « Ne serait-ce que pour l'honneur du comté de Lévis, je ne veux pas me commettre avec vous ! »

« Si j'ai l'air de m'adresser à M. Desjardins dans cette réponse, M. le rédacteur, ce n'est que par figure de rhétorique, car cette explication est pour les électeurs de Lévis, et non pour ce monsieur qui ne s'attend certainement pas à l'honneur d'une réponse personnellement adressée. »

LOUIS H. FRÉCHETTE.

À ces outrages, j'ai cru devoir adresser à M. Fréchette, dans les colonnes du *Canadien*, la seconde lettre suivante :

Lévis, 12 octobre 1876.

A. L. H. FRÉCHETTE, Ecuyer,

Membre pour le comté de Lévis
à la Chambre des Communes
du Canada.

Monsieur,

Vous répondez, dans les colonnes de *l'Événement*, à la lettre bien polie que je vous faisais remettre, mercredi matin, par une courte canonnade d'injures qu'il vous a été facile

de trouver dans le sale cliché que vous avez toujours à votre disposition. Veuillez croire que je ne me suis point fait l'illusion de penser qu'il était honorable de correspondre publiquement avec vous. Mais quand il s'agit d'intérêts publics, il faut bien vaincre parfois les légitimes répugnances qu'inspirent les souillures du contact d'être, qui, comme vous, ne sont plus dignes du moindre respect.

Quant à ma respectabilité et à mon honnêteté, que vous mettez en doute dans votre communication à *l'Événement*, soyez certain qu'elles sont hors de l'atteinte de vos outrages. Je vis à Lévis depuis l'enfance, et je puis, tout aussi bien que vous, découvrir mon front devant mes concitoyens qui ont été les témoins journaliers des actes de toute ma vie, sans craindre qu'ils y trouvent aucune tache. Ils savent que tous mes rapports avec eux, dans toutes les circonstances, ont été marqués au coin du plus strict honneur. Il me suffit d'avoir la certitude que je puis toujours compter, pour la flétrissure de vos calomnies, sur les vives sympathies et la considération qu'ils ne refusent jamais à ceux qui ont su les mériter par une conduite privée invariablement à l'abri de tout soupçon malveillant et du venin de cœurs haineux.

Vous portez contre moi trois accusations que je vous mets au défi de prouver. Je devrais peut-être mépriser et l'auteur de ces mensonges et les mensonges eux-mêmes, mais une considération m'engage à entrer dans quelques détails qui pourront vous faire repentir d'avoir trop promptement cédé, mercredi, à la

soif innée chez vous de toujours injurier quelqu'un ou quelque chose. Malheureusement, vous êtes homme public, et voilà bien la seule raison qui puisse m'induire à tenir un peu compte de ce que vous dites et de ce que vous faites.

Vous affirmez en premier lieu que, moi, j'ai retracté une calomnie que j'avais publiée sur votre compte. C'est une fausseté et vous le savez.

Le trente mars dernier, *l'Événement* publiait à la presse de mon confrère, M. Tarte, l'insinuation d'une dégoûtante polissonnerie qui n'aurait jamais dû souiller les colonnes d'un papier public. J'aime à croire que Phou. M. Fabre, le directeur politique de ce journal, ignorait que tel article devait être publié et qu'il ne l'eût point permis si on le lui avait communiqué avant la publication.

Mon confrère, M. Tarte, informé que vous étiez l'auteur de ce bas outrage contre son honneur, que, d'ailleurs, je suppose, il trouvait digne de vous, céda au cri de l'indignation bien légitime qui le dominait, et fit, à votre adresse, une réplique brûlante. D'autres renseignements le convainquirent qu'il avait été induit en erreur et qu'il avait pu se trouver un autre être que vous pour écrire la polissonnerie en question. Dans de telles circonstances, il fit ce que tout homme honnête et loyal aurait fait : il se retracta en donnant les explications nécessaires.

C'est un grand exemple que vous devriez être l'un des premiers à suivre. Vous avez proféré bien des mensonges que vous n'avez pas eue ni la loyauté ni le courage de contredire. Ceux qui sont tombés de votre plume à mon adresse reste-

ront, je le sais, sans rétractation de votre part. La magnanimité ne trouve point sa place dans les âmes comme la vôtre.

En portant contre moi la première accusation que contient votre lettre, vous saviez que vous ne distiez pas la vérité, parce que vous saviez aussi que l'outrage insinué par *l'événement* n'était pas à mon adresse, mais à celui de mon confrère, et que, par conséquent, la réponse à l'attaque venait de lui et non de moi.

Je vais vous causer une nouvelle surprise par la lettre suivante :

Québec, 12 octobre 1876.

« Mon cher Desjardis.

« Je suis heureux de pouvoir déclarer que je suis l'auteur de l'article intitulé « Une Recrue » et publié le 4 avril dans le *Canadien* ; et que je ne te l'ai point communiqué avant de le publier.

« Bien à toi,

« J. ISRAËL TARTE »

Vous vous êtes donc trompé intentionnellement d'adresse. C'est une affaire particulière que vous aviez à régler avec mon confrère, M. Tarte, et je le connais assez pour savoir qu'il est homme à se mesurer avec vous aussi souvent que vous le désirerez. Je ne suis entré dans ces détails que pour prouver que vous aviez affirmé un mensonge de propos délibéré.

En second lieu, vous dites que *j'étais l'un des plus actifs parmi ceux qui, la dernière fois que vous avez rendu compte de votre conduite parlementaire à N. D. de Lévis, vous injurièrent et vous empêchèrent de répondre aux attaques du Dr. Blanchet.*

J'ai ri de bon cœur en vous regardant tomber dans cet énorme pan-

neau. Laissez-moi d'abord vous dire que je suis informé par un grand nombre de personnes présentes le jour que vous mentionnez, qu'il est FAUX que vous ayez été injurié et empêché de plaider votre cause. Les milliers d'électeurs qui composaient cette assemblée, presque tous vos adversaires politiques, vous ont écouté paisiblement. Mais il leur était bien permis—et c'était leur droit—d'applaudir avec un enthousiasme dont vous avez gardé le souvenir, les éloquents paroles d'un homme qui, malgré vos injures, a possédé depuis vingt ans leur inaltérable confiance. Il leur était bien permis—et c'était leur droit,—de voter unanimement une résolution de censure contre les trahisons politiques dont vous commenciez la longue et lourde chaîne aussitôt après votre entrée à la Chambre des Communes.

Quant à votre second mensonge à mon adresse, je vous informe avec beaucoup de plaisir que le jour de cette assemblée, le 12 juillet 1874, j'étais dans la paroisse de Ste. Geneviève de Batiscan, comté de Champlain, où je remplissais les fonctions de Major-de-Brigade dans le camp des volontaires de comtés de Champlain, Portneuf et Québec. Je vous perte le défi solennel de prouver le contraire. Au besoin, je pourrais vous mettre sous le nez les signatures de centaines de personnes qui attesteront le fait de mon absence de Lévis le 12 juillet 1874.

Présent, de ma personne, à Ste. Geneviève de Batiscan, comté de Champlain, à vingt cinq lieues de Lévis, le 12 juillet 1874, jour où vous fûtes flagellé par la condamnation unanime d'un tiers des électeurs

du comté que vous représentez si indignement, il est donc absolument et totalement faux que ce jour-là, je vous aie injurié et empêché de répondre à l'hon. J. G. Blanchet.

J'ai donc prouvé une deuxième fois que vous avez délibérément proféré un mensonge à mon adresse.

En troisième lieu, vous dites que l'on vous rapporte que *j'étais l'organisateur de la bande payée qui essaya de vous assommer, l'année dernière, à St. Jean Chrysostôme, au moment où l'on s'imaginait que vous veniez pour rendre compte de votre conduite parlementaire.*

C'est une pure invention de votre part, personne n'a dû et pu vous dire cela.

Mais laissez-moi de nouveau vous dire que vous savez qu'il est faux qu'une bande ait été organisée comme vous le prétendez. Ayez donc le courage de venir soutenir cette accusation devant les deux milles électeurs de Lévis, Bienville et des paroisses de Notre-Dame et de St. David.

Si vous vous permettez ce coup d'audace, je vous promets qu'une puissante et solennelle protestation s'échappera de la poitrine de ces citoyens indignés pour vous confondre et vous faire rougir, si la honte peut encore couvrir le front d'airain qui est votre seule force et votre unique ressource.

Revenons à votre troisième accusation contre moi. Vous rappelez-vous que l'année dernière, le 13 juin 1875, le jour où, après d'insolentes fanfaronnades, vous laissâtes lâchement le terrain où vous étiez appuyé par les trois quarts de l'assemblée, j'étais, ce jour-là, moi, DE MA PERSONNE, absent de St. Jean Chrysos-

tôme; que j'étais à trois lieues de distance dans la paroisse de St. Lambert où je m'étais rendu pour vous rencontrer.

Je vous porte une troisième fois le défi solennel de prouver le contraire.

Ainsi votre troisième accusation, comme les deux premières, est absolument et totalement fautive, et malgré vos aptitudes innées à revêtir un mensonge flagrant d'un semblant de plausibilité, vous êtes incapable de donner l'ombre d'une preuve de votre injurieuse calomnie.

Je vous en défie.

Je vous ai consacré plus de temps que vous n'en méritiez. Vous comprenez qu'il a été douloureux pour moi de sacrifier quelques-uns des heureux instants que je passe au sein de ma famille, à écrire ces lignes à l'adresse d'un insulteur dont je méprise souverainement les outrages. Mais je suis récompensé par la certitude que tous ceux qui liront vos accusations et ma réponse seront convaincus que j'ai été odieusement et injustement attaqué, et que c'est bien vous, et non moi, qui portez au front le stigmate de menteur et de calomniateur.

Je vous ai dit dans les premières lignes de cette lettre que je pouvais compter sur les sympathies et la considération de mes concitoyens de Lévis, au milieu desquels j'ai vécu depuis mon enfance. Pouvez-vous en dire autant? N'est-il pas vrai que les citoyens de la localité où vous êtes né, et qui vous connaissent davantage, vous ont toujours, depuis cinq ans que vous sollicitez leurs suffrages, honni et repoussé par une immense et foudroyante majorité?

Je vous invitais, hier, à me ren-

contrer pour discuter vos actes politiques. Vous n'avez pas le courage d'accepter. Aujourd'hui, je vous porte le défi solennel de venir, dimanche prochain, le quinze octobre courant, après la messe, soutenir devant les citoyens de Lévis et des municipalités voisines, et devant moi, les mensonges contenus dans votre réponse à ma première lettre. Si vous ne venez pas, les citoyens de ces localités n'hésiteront à buriner de nouveau sur votre front le stigmate de lâche menteur.

Je suis,

L. G. DESIARDINS.

Ainsi, dimanche, le 15 octobre courant, je serai à Lévis. Permettez-moi de vous prier respectueusement d'assister à l'assemblée. Nous verrons si M. Fréchet aura le courage d'être présent.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

L. G. DESIARDINS.

